

N°82



Juin 2018

mairie@pompey.fr
www.pompey.fr

Pompey Point Com

Le Flash-info de la Mairie de Pompey



www.pompey.fr

POMPEY POINT COM / N°82 / juin 2018 / Directeur de la publication : Laurent Trogrlic / Ont collaboré à ce numéro : les services de la Ville de Pompey, E. Falcetta, C. Fournery, C. Geoffroy, F. Gillot-Vergès, A. Kuhn, D. Lescanne, F. Maugras, J. Reitz, J. Rauger, C. Soudier, C. Neyen / Photos : Ville de Pompey (sauf mention spéciale) / ISSN N°1630-7895 / Dépôt légal à parution / 2500 exemplaires / Mise en page : C. Morel / Impression : Nancéenne d'impression



EDITO

Pompey a débuté, depuis quelques mois, une nouvelle année.

Le Conseil Municipal a voté, le 26 mars dernier, le budget 2018 ; un budget qui exprime en chiffres la stratégie de la Ville de Pompey et qui se doit de refléter les valeurs auxquelles elle est attachée.

C'est un budget 2018 fait d'arbitrages difficiles en raison de marges de manœuvres financières étroites, enserrées entre des dépenses quasi obligatoires, des charges nouvelles, l'impact de la baisse de la population pompéienne et des dotations de l'Etat en baisse. Il intègre le maintien du soutien financier aux associations, des services publics de qualité à des tarifs adaptés et un engagement social fort.

Dans ce climat pérenne de vigilance budgétaire, Pompey poursuit également son développement et se projette, dans l'avenir (projets lointains), sur des projets urbains motivés par la préservation et l'amélioration de son patrimoine et de son cadre de vie : notamment le centre socioculturel avec son étude d'aménagement et de restructuration, mais également des perspectives urbaines de modernisation du centre-ville.

Ces projets feront l'objet, dès la rentrée, de réunions publiques avec une présentation exhaustive et programmée de ces réalisations à venir. Nous pourrons ainsi en débattre, avec vous, dans un climat de partage citoyen.

Cette nouvelle édition du Pompey Point Com fait un focus détaillé des aménagements paysagers de la commune et de la démarche environnementale portée par la ville.

Avec les beaux jours et l'approche de l'été, une promenade dans la ville au gré des espaces vous permettra de découvrir et de comprendre les actions menées.

Je vous souhaite une agréable lecture, un bel été 2018 et de très bonnes vacances.

Le Maire,

Laurent TROGRIC

Le 24 décembre 2017, Jacques Chérèque nous quittait.

Cet homme au parcours de vie exceptionnel, Ouvrier Spécialisé aux aciéries de Pompey, militant engagé à la CFDT, préfet délégué pour le redéploiement industriel en Lorraine, ministre chargé de l'Aménagement du territoire et des reconversions, conseiller municipal, général et régional a mis « sa rage de faire » au service de notre ville, du Bassin de Pompey, du Pays du Val de Lorraine, de la Lorraine et de ses habitants.



Il a su inscrire, contre vents et marées, la voie du développement durable et de l'innovation sur ce territoire qu'il aimait tant.

Grâce à son engagement et sa volonté, Pompey et son Bassin sont un exemple national de mutation industrielle réussie, et récoltent aujourd'hui les fruits de ce que Jacques Chérèque a semé et inscrit dans le temps : un territoire d'avenir, d'ambition, dynamique, riche de projets de développement, mais toujours attentif à son passé, à son histoire et à ceux qui les ont portés.

De nouveaux investissements pour les écoles

Depuis plusieurs années, la commune a régulièrement investi dans l'amélioration des conditions de travail des élèves au sein des écoles de Pompey : et des équipements : modernisation du parc informatique, installation de Tableaux Blancs Interactifs (TBI°, mise en place de classes mobiles, changement du mobilier...

Chaque été, des travaux de rénovation des bâtiments scolaires sont également entrepris, afin, en particulier, de renforcer leur isolation thermique, améliorer le confort et favoriser leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Au début de cette année, la commune de Pompey a par ailleurs engagé d'importants travaux visant à renforcer la sécurisation des établissements recevant du public et notamment des écoles, ainsi que des locaux périscolaires et associatifs.

Le plan VIGIPIRATE, au cœur de la réponse apportée par les pouvoirs publics, a en effet défini de nouvelles mesures de vigilance, prévention et protection, qui ont en particulier pour objectifs :

↳ d'accroître la sécurité des établissements scolaires,

↳ de mettre en place une culture commune de la sécurité,

↳ d'informer les familles de la mise en place de ces mesures de sécurité.

Dans notre commune, une attention toute particulière a été apportée aux abords des écoles et des locaux périscolaires par la mise en place d'aménagements particuliers tels :

↳ des dispositifs interdisant le stationnement des véhicules,

↳ la mise en place de visiophones,

↳ l'installation de barrière de sécurité ou de portails électriques.

La sécurisation des bâtiments scolaires et périscolaire a été réalisée en collaboration étroite avec les services de l'Education Nationale, et les services de la gendarmerie.

Focus sur les écoles pompéiennes :

Ecoles	Classes	Effectif
 Primaires	G. Eiffel (7 classes)	181
	Jeuyeté (5 classes)	118
	Total	299
 Maternelles	J-Y Cousteau (3 classes)	59
	G. Monne (3 classes)	74
	J, Moulin (2 classes)	44
	Total	177
Effectif total année scolaire 2017/2018		476

TRAVAUX



Conduite d'eau potable rue Maréchal De Lattre de Tassigny : d'importants travaux

D'octobre 2017 à janvier 2018, la commune de Pompey a fait procéder au remplacement des 550 mètres de la conduite d'eau potable de la rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, ainsi qu'aux 72 branchements des particuliers.

Deux poteaux d'incendie ont également été changés. Tous les compteurs ont été mis en limite de propriété pour un meilleur relevé et se mettre en conformité avec la loi.

Le montant de l'opération se monte à 302 029.20 € toutes taxes comprises.

Le Bassin de Pompey a engagé, dès le 14 mai, dans la continuité des travaux engagés, la réfection de la chaussée de la rue, en tenant compte de la sécurisation ainsi que des besoins en stationnement. Des places de stationnement seront donc proposées selon les nouvelles normes en vigueur (2.5 mètres de large sur 5 mètres de long) : la commune veillera au respect des règles légales liées au stationnement des véhicules pour la bonne circulation et mobilité des piétons.



Des réunions publiques ont été organisées afin d'évoquer avec les riverains l'organisation des travaux réalisés, et d'autres réunions à venir seront programmées. La commune tient, tout particulièrement, à remercier les riverains de leur compréhension pour les désagréments et les difficultés de circulation liés aux travaux réalisés, et leur demande un peu de patience par rapport aux travaux à venir.



ENVIRONNEMENT



Edito « vert »

L'ensemble des réalisations en matière d'aménagement paysager de la ville résultent d'une politique globale de gestion durable des espaces verts.

Elles ont été conçues conformément aux recommandations émises en 2016 dans le plan d'action élaboré à l'occasion de la démarche "zéro phyto", encore appelée "zéro pesticide".

Cet imposant document d'environ 150 pages s'appelle le "Plan de Gestion Différenciée de la ville de Pompey". Il nous amène bien au-delà de l'arrêt de l'usage des pesticides dans les espaces verts communaux.

On y trouve, entre autres, des propositions en lien avec l'aménagement durable des massifs, les plantations en pleine terre, la gestion et l'entretien des espaces nature tels que le plateau de l'Avant-Garde, comment réaliser des économies en eau, préserver voire restaurer la biodiversité végétale autant qu'animale etc., le tout, dans le respect des normes et des règles actuelles en matière environnementale.

Historique d'une démarche environnementale...

2014 Deux ans avant la date limite fixée par la loi en 2016, le conseil municipal s'engage dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En effet, l'exposition à ces substances augmente les risques de maladie grave chez l'homme (cancer, allergies...). Les milieux naturels dont les cours d'eau sont également contaminés, et la biodiversité est menacée.

Un diagnostic des pratiques phytosanitaires est ainsi initié à l'échelle de la ville.

Celui-ci est assorti d'une demande de subvention à l'Agence de l'Eau qui aide les collectivités désireuses de s'investir dans ce type de projet. La demande est accordée.

2015 L'audit des pratiques phytosanitaires est rendu par un organisme spécialisé, indépendant et neutre.

L'élaboration d'un vaste plan de gestion durable des espaces verts communaux peut alors commencer, sur la base des conclusions de cet audit.



2016 En juillet, le Plan de Gestion Différenciée (PGD) est totalement élaboré, rédigé et ses conclusions rendues à la commune, toujours par le même organisme neutre et indépendant.

Sans perdre de temps, la commune transforme les espaces verts et les massifs de la ville dans le but de rendre ces derniers non seulement esthétiques mais aussi durables et respectueux de la biodiversité.

Conformément aux recommandations du PGD, nous réduisons le nombre des jardinières, peu respectueuses de l'environnement car très gourmandes en eau, ressource que la collectivité se doit de préserver.

Chaque fois que c'est possible, nous privilégions les plantations en pleine terre et l'implantation d'espèces d'arbres ou d'arbustes dans les massifs.

Nous remplaçons progressivement la plupart des espèces annuelles de fleurs et de végétaux, jusqu'alors produits en serre, par des plantes vivaces et pérennes.

2017 *Mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de réalisation des travaux d'investissement dans le droit fil des recommandations du PGD.

*Développement de l'arboretum de l'Avant-Garde et mise en œuvre du projet « plantons des arbres pour la forêt du 22^{ème} siècle » en lien avec l'école Jeuyeté.

*Projet Avant-Garde "espace nature durable" : création d'un labyrinthe de verdure autour de l'arboretum et de prairies fleuries, de zones de tonte différenciée et de fauchage tardif, d'un espace aménagé pour barbecue, d'une zone de pique-nique, renouvellement du mobilier, etc.

*Poursuite et développement de la politique « espaces verts et massifs durables » citée ci-dessus.

2018 2^{ème} tranche des travaux d'investissement, toujours dans le respect de la mise en œuvre du Plan de Gestion Différenciée. Quatre axes de travail seront déployés cette année.



...Pour vous les présenter, nous vous proposons une balade « verte » à travers notre ville, afin de vous permettre de découvrir nos réalisations et comprendre notre politique de développement durable...



Promenade dans la ville...

1/ Départ de la visite : entrée de ville par le pont de Frouard

Avez-vous vu les nouveaux bacs ?

C'était une volonté politique et cela faisait aussi partie des recommandations du PGD. Voilà qui est fait : les anciens bacs disparates en termes de taille, de couleurs, de forme, dont certains étaient très dégradés, ont été remplacés par des bacs tout ronds, d'un aspect à la fois moderne et rappelant le passé industriel et métallurgique de notre ville. Ceux-ci permettent, grâce à leur double paroi roto moulée et leur réserve d'eau, d'arroser beaucoup moins.

Quatre d'entre eux ont été implantés en entrée de ville en face de la place du 10 septembre, et les trois autres, dans le prolongement, avenue du Général de Gaulle.

Dans les bacs, nous avons implanté des petits arbres à feuilles vert foncé, dont les branches sont longues et pendantes et appelés *Sophora japonica* « Pendula ». Il s'agit d'une espèce très décorative toute l'année, soit par leur verdure intensive en saison, soit par leur bois décoratif en hiver.



Étape 1 : Poursuivons notre promenade, par l'avenue du Général de Gaulle. Nous arrivons au niveau du nouveau pont, tout près de la gare.



Et le nouvel aménagement paysager square Alphonse Fould (entrée de ville par le nouveau pont / Zone Eiffel) ?

Cela ne vous a pas échappé : l'aménagement paysager du square Alphonse Fould a été récemment remanié. (voir photo)

Quoi ?

Nous avons créé une alternance entre des plantations mécanisées de bulbes (narcisses) et des bandes plus larges de prairie fleurie, assurant ainsi un fleurissement qui traversera les saisons et s'étendra sur une large partie de l'année, de mars à octobre-novembre.

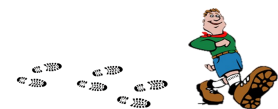
Pourquoi ?

- *Pour une gestion durable et raisonnée des espaces verts de la ville,
- *Pour favoriser la biodiversité : davantage d'espèces végétales présentes en un même lieu qui favorisent la préservation voire la réapparition d'espèces animales telles que les abeilles, les papillons etc,
- *Pour réduire les déchets verts à la source (moins de mètres carrés à tondre),
- *Et.... pour une entrée de ville plus agréable, plus colorée, plus belle.

Quand ? Durée ?

Ces plantations ont été réalisées fin 2017, juste avant l'hiver. Les bulbes ont commencé à fleurir fin mars début avril, et la prairie fleurie va prendre le relais jusqu'à octobre novembre (en fonction de la météo).

Contrairement aux plantes annuelles, celle-ci sont vivaces et donc durables (garanties plus de 5 ans).



Étape 2 : Puisque nous sommes square Alphonse Fould approchons-nous un peu du cèdre et observons-le d'un peu plus près... Oui, vous l'avez remarqué vous aussi...



...Le cèdre du square Alphonse Fould est en fin de vie...

Nous le savons depuis plusieurs années : ce cèdre majestueux est dépérissant.



Etant donné sa magnificence, l'attachement que les habitants lui témoignent et sa localisation qui présentait un risque limité, nous avons fait le choix, jusqu'à cette année, de maintenir ce cèdre en place. Nous avons commandé un rapport plus précis sur l'état actuel du cèdre. Les informations communiquées nous confirment que cet arbre est aujourd'hui totalement desséché sur pied et devra malheureusement être abattu rapidement pour des raisons de sécurité : en effet, les perturbations du climat, les phénomènes de vents violents, les tempêtes et autres intempéries extrêmes dont nous faisons hélas souvent l'expérience constituent autant de risques que la collectivité a le devoir et la responsabilité de prévenir.

A la suite de son abattage, le cèdre sera remplacé en automne par un massif durable composé d'arbres, d'arbustes et de plantes pérennes à massif. Cette composition aura un intérêt décoratif tout au long de l'année. En effet, les formes, feuillages et floraison se dévoileront au fur et à mesure des saisons.

2/ Voulez-vous en savoir plus sur notre démarche en lien avec les arbres en ville ?

Un diagnostic annuel des arbres réalisé par une arboriste-conseil indépendante

Chaque année la commune fait appel aux services d'une arboriste conseil. cette année, c'est Anne Colnot, qui dirige la société Feuillage, qui a réalisé un suivi annuel de l'état phytosanitaire des arbres de la ville.

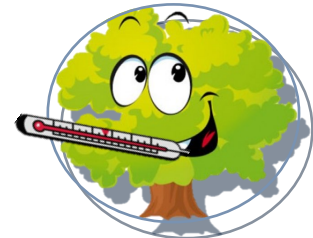
S'ensuit la production d'un diagnostic détaillé, illustré et argumenté, accompagné de recommandations de travaux. Cet écrit sert ensuite aux services techniques pour programmer et mener à bien les travaux d'abattage, d'élagage et de remplacement des arbres tout au long de l'année.

Par ailleurs, une fois tous les 4 ans, nous faisons procéder par cette même société à un inventaire quantitatif et qualitatif complet du patrimoine arboré de la ville.

Ainsi tous les sujets sont dénombrés et localisés de manière très précise.

Pour chaque arbre, il est précisé :

- ⇒ son essence
- ⇒ son âge
- ⇒ sa vitalité
- ⇒ son état sanitaire et biomécanique
- ⇒ la programmation des travaux pour la période de quatre ans concernée
- ⇒ des observations diverses.



Cette année, un nouvel inventaire est d'ores-et-déjà programmé et sera réalisé par notre arboriste conseil Madame COLNOT.



Le saviez-vous ?
410...
C'est le nombre des arbres que comptait Pompey en 2013 (Hors Avant-Garde et forêt)

3/ Les jardins communaux et l'aménagement du nouveau sentier.



Etape 3 : Poursuivons un peu plus loin, en direction de Marbach, jusqu'au niveau du magasin Leader Price. Contournons-le, en direction des Jardins Communaux dits « Jardins Sud » (les Jardins Nord étant situés quant à eux allée des Jardiniers, près du nouveau cimetière, et du Centre Technique Intercommunal et Communal)

Nous découvrons à présent un chemin d'accès récemment achevé, et dont les travaux avaient commencé fin 2017. Si nous l'empruntons jusqu'au bout, nous constatons qu'une plateforme dite « de retournement » a été créée, permettant aux jardiniers amateurs qui viennent avec leur véhicule de pouvoir faire demi-tour.

Il s'agit d'un investissement important qui a coûté **35000 €** et qui relevait d'une volonté de l'équipe municipale de soutenir une activité de jardinage et de travail de la terre.

Les parcelles cultivées par les jardiniers membres de l'Association des Jardins Communaux de Pompey (l'AJCP) sont désormais plus accessibles.

Vous voulez en savoir plus sur les jardins communaux ? Les parcelles disponibles ? Les tarifs de location ? Vous pouvez vous adresser à :

Yves Fournery, Président de l'association des Jardins Communaux de Pompey
03 83 24 13 15 (du lundi au vendredi de 10h00 à 11h00 ou de 14h00 à 16h00).



Dernière étape : Pour terminer notre visite, nous vous emmenons à présent, par la pensée, aux abords de la mairie, face au monument aux morts



4/ ...En 2018, la municipalité va investir dans des plantes couvre-sols

Celles-ci viendront remplacer certains espaces actuellement engazonnés comme les abords du monument aux morts en centre-ville. Ces plantes couvre-sol (rosiers paysagers, lierre, vinca, hypericum...) présentent des avantages multiples :

- Elles remplacent les pelouses sur des petites surfaces évitant ainsi les tontes et générant des économies de temps et de main d'œuvre.
- Elles contribuent à réduire les déchets verts (moins de tonte).
- Elles retiennent l'eau et l'humidité et contribuent à diminuer l'arrosage en période de forte chaleur.
- Enfin, elles contribuent à la préservation de la biodiversité animale en permettant le développement, sous les feuilles de ces plantes, d'une faune de petits insectes, fort utile pour la chaîne alimentaire d'autres espèces.

COLONIE DE VACANCES 2018

Départs pour le HERRENSTEIN



Remontée dans le temps pour les 7/10 ans à la découverte du Moyen Age au travers de «COURONNES ET CATAPULTES» et plongée artistique pour les 11/13 ans avec «L'ACADÉMIE DES STARS».

Les colonies à Pompey sont une longue tradition. Après une interruption dans les années 90, l'équipe municipale les a remises à l'honneur en 2007, mutualisées dans un premier temps avec la commune de Saizerais. Le service Enfance Jeunesse organise le séjour de A à Z : recherche du lieu, du transport, des activités. L'équipe d'encadrement se compose d'un directeur BAFD (agent territorial intervenant dans d'autres accueils et donc souvent connu des jeunes) et d'animateurs BAFA ayant déjà encadré nos centres de loisirs.

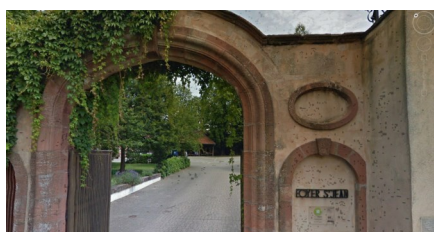
Depuis dix ans, nos enfants ont découvert les Hautes Alpes (Champsaur), l'Auvergne (St Beauzire), la Somme (le Lieu Dieu), mais aussi les Vosges (Ramonchamp) ou le Jura (Les Rousses). Cette colonie de 10 jours environ répond à différents axes évoqués dans le Projet Educatif de notre commune : un séjour hors de la famille permet aux enfants de développer et d'affirmer leur personnalité au travers de la vie en communauté (apprentissage des règles de vie en collectivité, développer leurs capacités sociales et d'intégration) et est un apprentissage au bien vivre ensemble. C'est un temps fort de découvertes et de pratique de nouvelles activités sportives, culturelles et ludiques.



Les enfants explorent ainsi un nouvel environnement et se l'approprient. Ils se découvrent bien souvent eux-mêmes, les plus jeunes notamment, au travers des moments de vie en groupe (comme la gestion des repas, le fait de mettre la table pour tous...) et des moments plus personnels (gestion des temps calmes, endormissement...). La colonie est un temps d'autonomie qui fait grandir nos jeunes au travers du quotidien et de multiples découvertes (activités variées, visites, jeux etc...).

CETTE ANNEE, LA COLONIE ÉVOLUE :

Deux séjours de 6 jours chacun sont organisés à NEUWILLER les SAVERNE, à la maison du Herrenstein au centre « La Vie en Vert ». Ces séjours, un peu plus courts, ciblent des tranches d'âges plus resserrées (7 à 10 ans et 11 à 13 ans) et sont ouverts à plus d'enfants (40 au lieu de 30). Nous souhaitons ainsi proposer des activités plus appropriées à chaque groupe. Le coût de ces courts séjours (6 jours au lieu de 10 jours) est diminué d'autant avec le souhait de faire profiter d'une semaine de vacances au plus grand nombre d'enfants, sans oublier les enfants de familles aux revenus modestes (pour les familles de Pompey, de 220 € à 90 € selon les aides CAF). Cette durée peut aussi être incitative à un premier départ hors de la famille : un séjour du lundi au samedi paraît moins insurmontable aux enfants... comme aux parents.



Les inscriptions sont ouvertes en mairie.
Retrait du dossier et inscription : Mairie de Pompey
service Animation Jeunesse
36 rue des Jardins Fleuris
A noter : le service est fermé au public le mardi.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



PROTECTION DE LA POPULATION et PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS),

Ces dernières années, une série d'accidents majeurs ont perturbé le fonctionnement quotidien de nos organisations : tempête Xynthia en 2010, accident industriel AZF en 2010, inondations de grande ampleur dans le Var en 2010, canicule en 2003, pandémies grippales, actes terroristes, etc.

Ces événements ont fait prendre conscience que l'organisation de la sécurité civile devait être repensée pour se préparer à faire face à de telles situations.

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a ainsi donné une valeur juridique au Plan Communal de Sauvegarde pour essayer de lutter/anticiper/ préparer les accidents majeurs pouvant se dérouler sur le territoire de la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qu'est-ce que c'est ?

➤ Le PCS est un outil réalisé à l'échelle communal, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, partenaires, etc.) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

➤ Le PCS recense les vulnérabilités et les risques, présents et à venir, sur la commune et les moyens dont elle dispose ou/et qu'elle peut mobiliser, qu'ils soient publics ou privés.

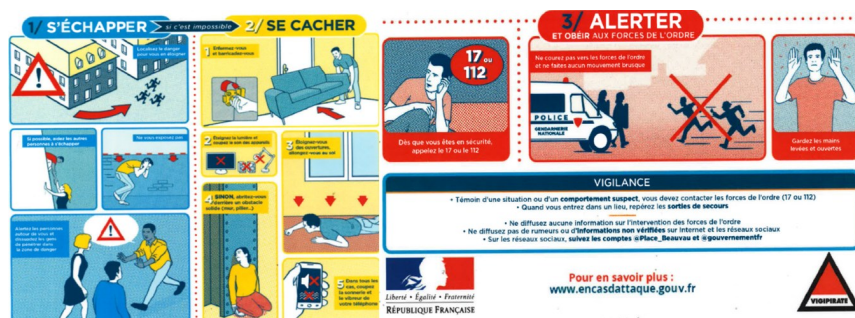
➤ Le PCS prévoit l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Les grands principes du PCS :

- ✚ Il est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile,
- ✚ Il permet de gérer les différentes phases d'un événement,
- ✚ Il intègre le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile,
- ✚ Il est adapté à la taille de la commune et aux moyens dont elle dispose,
- ✚ Il répond aux questions suivantes :
 - Diagnostic des risques,
 - Recensement des moyens,
 - Organisation face à la crise, (répartition des rôles),
 - Les outils pour être efficace,
 - Comment être toujours opérationnel (formation, information, exercices et retour d'expérience).



Le PCS est donc un document évolutif, avec une mise à jour régulière des documents y figurant.



Plus d'infos sur :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>



Feux au sol et barbecue



Attention !!!

Il est interdit de faire du feu dans son jardin !

Les déchets ménagers et déchets verts : les brûler soi-même est une infraction.

La destruction des ordures ménagères et autres déchets (dont les déchets verts) à l'aide d'un incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite. Tout traitement des déchets doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur (*Règlement Sanitaire Départemental*).

Les déchets verts des propriétés sont assimilés à des déchets du ménage et suivent donc le traitement des déchets dits "ménagers". La déchetterie intercommunale du Bassin de Pompey (Chemin de la Digue, 54390 Frouard) est à votre disposition pour le dépôt de tous les déchets verts (taille de haies, d'arbres ou de pelouse).

Faire du feu dans son jardin : les causes d'interdiction :

- brûler des déchets verts issus de haies, gazon, branchages peut être à l'origine de troubles du voisinage qui se traduisent par des odeurs de fumée,
- le brûlage de déchets peut être une cause d'incendie, et s'avère néfaste pour l'environnement. C'est en effet une source de pollution importante,
- la combustion est également dangereuse pour la santé du fait des particules dégagées.

Rappel des règles :

Propriétés privées et jardins :



tout type de feux est formellement interdit selon arrêté préfectoral. Seul est autorisé le barbecue.

Sur le Plateau de l'Avant-Garde :



vous bénéficiez d'un endroit sympathique et libre d'accès pour un pique-nique en toute convivialité ! Une zone "spéciale barbecue" est dédiée au cœur de la base à proximité du terrain de tennis et du parc aventures.

Il est rappelé que les feux au sol sont strictement interdits.

Toute personne désirant faire un barbecue doit, cependant, respecter certaines règles :

- pas de barbecue à gaz, pas de groupe électrogène,
- le barbecue doit se trouver à plus de 200 mètres des bâtiments, des parkings, des activités et des plans d'eau et doit se trouver à plus de 50 cm du sol (donc sur pied !).

Soyez vigilants et respectez la nature, la sécurité de tous en dépend !

Déchetterie intercommunale



Voie de la Digue - 54390 Frouard

Ouverture aux particuliers :

du lundi au vendredi : 10h/12h30 - 13h30 /19h

le samedi : 10h /19h,

dimanche et jours fériés : 10h/13h

Attention : du 15 novembre au 15 mars fermeture à 18h

(fermeture le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier).

Rappel : La vignette "Bassin de Pompey" est obligatoire pour accéder à la déchetterie et la composterie. Elle est remise par la mairie du domicile ou le Bassin de Pompey pour les véhicules de tourisme, sur présentation de la carte grise. Pour tout autre véhicule (location...), une autorisation exceptionnelle est délivrée par le Bassin de Pompey.

Collecte des jours fériés



Finis les changements lors des jours fériés pour la collecte de vos déchets.

Les sacs et bacs sont à sortir comme d'habitude la veille des jours de collecte après 19h00.

Seules exceptions, le 25 décembre et le 1er janvier où les collectes seront décalées au lendemain.

Règles de stationnement

Saviez-vous que vous n'avez pas le droit de vous garer devant chez vous, sur ce qu'on appelle un bateau d'accès, l'abaissement de trottoir devant votre porte ou garage ? Il est également interdit de stationner sur un trottoir.

Ces cas fréquents de stationnements gênants voire dangereux sont sanctionnables par une verbalisation avec différents montants d'amendes stipulés dans le Code de la Route.



Déjections canines



Des canisacs sont mis gratuitement à votre disposition en mairie

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35€).

Détenteurs d'oiseaux



Pour les détenteurs d'oiseaux élevés en extérieur : le respect de la réglementation du poulailler vis-à-vis de

votre voisinage est essentiel pour une ambiance sans ennui.

Avoir un poulailler présente de nombreux avantages mais demande des normes et des réglementations à suivre.

Quelques règles doivent être observées :

Faire une déclaration préalable pour la construction en fonction de la superficie du poulailler,

Attention à la tranquillité de votre voisinage :



le lieu d'implantation d'un poulailler et la considération du voisinage sont des points importants pour un respect mutuel. Pour cela, votre poulailler ne doit pas générer de nuisances sonores, de nuisance olfactive susceptible d'importuner le voisinage. Veillez au respect de l'entretien régulier de cet espace.

Règles de bon voisinage



Avec le retour des beaux jours...

respect des règles de bon voisinage

Respecter la tranquillité d'autrui est une règle élémentaire de civisme qui demande peu d'efforts. Souvent incriminés, les bruits de voisinage ne sont pourtant pas une fatalité.

Ce qu'il faut savoir :

Avec le retour des beaux jours arrivent aussi les travaux de jardinage, nouveaux aménagements extérieurs et intérieurs et donc les bruits qui dérangent ! Un petit rappel de la réglementation en vigueur s'impose (Arrêté du maire du 24 août 2011 et arrêté préfectoral relatif au bruit et à sa réglementation).

Les heures légales d'utilisation des engins et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses motobineuses, débroussaileuses, outils électriques de bricolage tels que perceuses électriques, raboteuses, meuleuses, scies etc.) sont les suivantes :



Du lundi au vendredi

8h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00

Le samedi

9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés

10h00 à 12h00

Bon à savoir



Déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

↳ construction nouvelle (garage, dépendance...), construction d'un mur de clôture,

↳ construction d'une piscine,
↳ travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte, percement d'une nouvelle fenêtre, réfection de toiture, travaux de ravalement, ...
↳ changement de destination, création de logements et d'une surface de plancher supplémentaires, etc.



En cas de doute et avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme au
03 83 49 51 78

Centre Communal d'Action Sociale

En Mairie

Permanences sociales

Le CCAS accueille tous les Pompéiens désirant obtenir des informations, des conseils ou une aide sur les différents domaines de la vie quotidienne.

Permanence sans rendez-vous,
les lundis et jeudis de 9h00 à 12h00
En Mairie de Pompey
Renseignements 03 83 49 51 81

Service de repas à domicile



Possibilité d'un repas porté chaque midi
Weekend et jours fériés
Prix : 7,50 €
(Entrée-plat-fromage-dessert-pain)
Renseignements et inscription :
03 83 49 51 81

Service minibus Accès aux commerces



Chaque mardi après-midi.
Aller-retour 2 €
Inscription les lundis matins
Renseignements : 03 83 49 51 81



A l'Espace solidarité

"La Maison Fleurie"

99 rue des Jardins Fleuris
03 83 24 21 88

Permanence juridique



Pour toutes questions d'ordre juridique, une avocate est à votre disposition un mercredi par mois sans rendez-vous de 16h30 à 18h00

Espace solidarité "La Maison Fleurie"

99 rue des Jardins Fleuris-Pompey

03 83 24 21 88

Rencontres Créatives

Activités manuelles et créatives, sorties culturelles
Chaque lundi et jeudi après-midi de 14h00 à 16h30



Espace solidarité "La Maison Fleurie"
99 rue des Jardins Fleuris - Pompey
03 83 24 21 88

Relais emploi



↳ Accès internet
↳ Aide à la rédaction de votre C.V.
↳ Aide à la rédaction d'une lettre de motivation
↳ Des informations adaptées à votre situation professionnelle
↳ Relais vers des partenaires locaux
Les mardis de 14h00 à 17h00
03 83 24 21 88

Conciliateur



Pour vous aider à résoudre un problème de voisinage, un litige avec votre bailleur ou un commerçant...
Permanence en mairie un jeudi par mois sur rendez-vous au
03 83 49 23 56



«À l'approche des premières chaleurs, la vigilance s'impose. Les événements de l'été 2003 ont mis en lumière l'importance pour une société comme la nôtre de veiller sur les personnes les plus fragiles et les plus démunies. Je compte sur votre solidarité.»
Le Maire.

Suite aux 16 000 victimes françaises de l'été 2003, un Plan Canicule a été mis en place prévoyant "quatre niveaux d'alerte progressifs".

Niveau 1 : veille saisonnière (vigilance verte)

⇒ Mise en oeuvre d'un dispositif d'information préventive.

Niveau 2 : avertissement chaleur (vigilance jaune)

⇒ Episode de fortes chaleurs qui nécessite une attention, voire des mesures particulières.

Niveau 3 : alerte canicule (vigilance orange)

⇒ La température en journée atteint les 34° et ne redescend pas en dessous de 20° durant la nuit et pendant 3 jours consécutifs.

Niveau 4 : mobilisation maximum (carte vigilance rouge)

⇒ Episode de chaleur très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des opérateurs funéraires, feux de forêts...)

En période de fortes chaleurs voire de canicule, y-a-t-il des personnes qui encourent plus de risques que d'autres ?

OUI : les personnes âgées, les nourrissons et les enfants

(notamment les enfants de moins de 4 ans), les personnes souffrant de troubles de la mémoire/de troubles mentaux/troubles du comportement/de difficultés de compréhension et d'orientation ou dépendantes pour les actes de la vie quotidienne, les personnes ayant une méconnaissance du danger, les personnes suivant un traitement médicamenteux au long cours et qui n'ont pas un suivi médical régulier, les personnes souffrant de maladies chroniques, les personnes fébriles ou souffrant de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur, les personnes consommant de l'alcool ou des drogues, les personnes ayant présenté des difficultés d'adaptation à la chaleur lors de précédentes vagues de chaleur.

Peut-on aider son entourage et comment ?

Oui, on peut s'assurer que les personnes âgées, les personnes fragiles ou isolées de la famille, de l'entourage ou du voisinage peuvent être suivies, accompagnées ou aidées dans leur vie quotidienne en cas de fortes chaleurs.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Pompey propose de suivre les personnes fragilisées.

**Il vous suffit de vous inscrire
sur le registre du CCAS de Pompey**

36, rue des Jardins Fleuris

54340 Pompey

Tél. 03.83.49.51.81



Le mot de l'opposition

Du côté du Conseil :

Dans l'ordre du jour, bien fourni, du conseil municipal du lundi 26 mars, il y avait entre autres la fiscalité de la ville et le budget 2018.

Nous sommes intervenus sur ces 2 points :

* L'augmentation de 2 % des taux d'imposition :

Pour nous, l'augmentation de 2% des taux d'imposition n'est pas justifiée pour l'instant. Les projets présentés (Centre Socio-culturel, Cœur de ville et Aménagement du Site de la pointe EIFFEL) ne sont que des intentions.

Nous ne connaissons pas le montant de ces investissements, ni les subventions attendues ni même les recettes des ventes de certains éléments du patrimoine de la ville. De plus, nous ne connaissons pas leurs coûts de fonctionnement et l'impact sur le budget de fonctionnement.

Quelle incidence va avoir ce programme d'investissement sur le budget communal et sur les taux d'imposition ?

C'est ce manque de visibilité qui nous amène à voter CONTRE cette augmentation de 2% dès cette année.

* Le budget 2018 :

Dans ce budget, on constate que la baisse des dépenses est essentiellement due à la baisse des charges de personnel liées aux départs en retraite de 2017. On constate que comme chaque année, ce budget est construit sur des dépenses surévaluées.

Par exemple, si on prend le réalisé 2017 des charges à caractère générales, (Fournitures, énergies,...) qui est de 908 541 €, on constate que 946 173 € sont budgétés sur 2018, soit une surévaluation de 37 582 € ce qui correspond à l'augmentation des 2% des taux d'imposition.

Pourquoi ne pas maintenir le budget à hauteur du réalisé 2017 en tenant compte des contraintes de 2018 et ne pas augmenter la fiscalité ?

au niveau des recettes ont amené le groupe « **Vivre Pompey Autrement** » à voter **CONTRE** ce budget.

Après nos interventions, un long débat s'est ouvert, la municipalité a essayé de se justifier sur l'utilité d'augmenter, dès cette année, les taux d'imposition mais sans nous convaincre.

Au vu de la présentation de tous les projets à venir et de la mise aux normes handicaps des bâtiments publics, une hausse des taux est inéluctable mais, pour l'instant, nous n'en connaissons pas l'ampleur.

Nous avons souligné le fait que Pompey avait déjà des taux d'imposition très élevés par rapport aux communes du Bassin et que cela la rendait moins attractive. D'où le nombre élevé de biens à vendre sur notre Ville (entre 60 et 80) ce qui représente un potentiel de 150 à 200 habitants pour notre commune.

Pour mémoire, la population actuelle de Pompey est passée sous la barre des 5000 habitants (4 950) ce qui entraîne une baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat de 130 000 € (Somme confirmée par le 1er Adjoint lors du Rapport d'Orientation Budgétaire).

Avant d'engager tous ces projets, ne faudrait-il mener une politique d'attractivité de notre ville pour recouvrer rapidement nos 5000 habitants et augmenter de façon mécanique nos recettes par le biais de la DGF ?

Cela permettrait de dégager de l'autofinancement sans avoir recours à l'augmentation des taux d'imposition.

Pour être complet sur cette délibération, les 17 élus présents sur 23 de l'équipe majoritaire, ont voté **POUR** cette augmentation de 2% des taux d'imposition.

Pour nous contacter : vivrepompeyautrement@gmail.com

Ou directement un des membres du groupe «Vivre Pompey Autrement» :

Yannick CHARTON, Pascal GAIRE, Colombe RENARZEWSKI ou Christian BOISELLE.

L'augmentation des taux d'imposition de 2% dès 2018 ajouté à une construction budgétaire surévaluée au niveau des dépenses et minimisée

Programme des manifestations juillet / août 2018

Vendredi 6 juillet - 21h00

Ecole Jeuyeté
Cinémaéré "Epic"
A partir de 6 ans
Entrée libre - Apportez votre chaise !
Contact mairie : 03 83 49 93 60



Vendredi 3 août

18h00

Pot d'accueil chantier international
Plateau de l'Avant-Garde
Contact mairie : 03 83 49 93 60

21h00

Ecole Gustave Eiffel
Cinémaéré "L'Ascension"
Entrée libre - Apportez votre chaise !
Contact mairie : 03 83 49 93 60



Samedi 7 juillet - 20h30

Centre socioculturel
Gala de danse
"Just Moove it"
Entrée libre



Samedi 14 juillet

Fête Nationale



9h30 - Petit-déjeuner citoyen
Inauguration des arbres à livres
Place de la Mairie



14h - Concours de pétanque à la mêlée
Placette Saint-Euchaire
Inscriptions sur place à 13h - tarif 2€
Petite restauration et buvette
Contact : 06 22 82 38 37



Dimanche 26 août dès 8h00

"La Pompéenne"

Randonnée VTT et marche
Plateau de l'Avant-Garde
Contact : FLI 03 83 24 71 87

Samedi 1er septembre

À partir de 18h00

Marché Nocturne

Place du marché - animations tout au long de la soirée
Pompey s'anime pour vous : 03 83 49 08 61



Bal populaire
Feux d'artifice à la tombée de la nuit
Place du Marché

Contact : Service Animation 03 83 49 93 60



Evènement à venir :

15 et 16 septembre

Château de l'Avant-Garde

" Les Journées du Patrimoine"

LE SERVICE ANIMATION/JEUNESSE RECRUTE !

Les vacances d'été approchent !



Le service Animation/Jeunesse **recherche des animateurs BAFA** pour son centre de loisirs, mais aussi des jeunes sans BAFA. Ces aide-animateurs (16 ans minimum) pourront découvrir les fonctions d'animateur pendant 2 semaines. Par la suite, ils pourront être formés aux fonctions d'animateur (BAFA) via le BAFA territorial et encadrer des jeunes en centres de loisirs ou en colonies de vacances.

Si tu possèdes le BAFA ou souhaites le passer ou découvrir les métiers de l'Animation, merci d'adresser une lettre de motivation et un CV en mairie à l'attention de Monsieur le Maire.



NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE PLATINE ET DE CHÊNE

Les personnes souhaitant célébrer leurs noces d'or (50 ans), de diamant (60 ans), de platine (70 ans) ou de chêne (80 ans) peuvent s'inscrire en mairie de Pompey munies de leur livret de famille (1er étage - bureau n° 4) jusqu'au 7 septembre 2018.



N° D'URGENCES

En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la Mairie
contactez l'Adjoint de
permanence : 06 85 21 99 02

Médecin.....08 20 33 20 20
Pharmacie.....32 37
Samu.....15
Pompiers.....18

Gendarmerie17
EDF0810 333 054
GDF0810 433 054
Véolia.....09 69 32 35 54